

Horloger(ère)

RNCP19795 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	251r
Code(s) ROME	B1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	06/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201775	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION POUR L INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE	77662715000027	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La finalité de l'emploi est d'assembler et de régler les montres neuves et de réparer les montres défectueuses.

L'horloger réalise :

? l'assemblage et le réglage de montres ou de mouvements ;

? l'entretien, la réparation de montres qui présentent un dysfonctionnement.

Dans l'assemblage et le réglage de montres ou de mouvements, l'horloger travaille sur des montres neuves lors des phases de montage final des produits, de réglage et mise au point des complications.

Dans l'entretien et la réparation de montres, son travail comprend une phase de diagnostic consacrée à l'identification du ou des dysfonctionnements ainsi que des causes et une phase de réparation : commande de pièces, démontage, nettoyage, remontage, réglages, huilages, contrôles.

Son intervention est cadrée par les procédures et règles en vigueur propres à l'entreprise dans laquelle il travaille ou propres aux marques horlogères sur lesquelles il est habilité à intervenir.

Il est responsable des choix techniques et des réglages qu'il effectue. Il travaille avec soin et propreté.

L'horloger exerce son emploi :

? dans un atelier de réparation agréé par une ou plusieurs marques ;

? dans le service après-vente d'une marque horlogère ;

? dans un atelier de montage de montres neuves au sein d'une manufacture horlogère

? à son compte, en tant qu'artisan ;

? dans une boutique d'horlogerie bijouterie.

Il peut être « habilité » par une ou plusieurs marques d'horlogerie, ce qui lui permet d'accéder à leurs documentations techniques et d'obtenir des pièces de rechange. Il doit périodiquement retourner effectuer un stage ou participer à des réunions pour se tenir au courant des innovations dans les techniques de montage, de réparation, de contrôles.

Il travaille en général seul et de façon autonome. Ses tâches sont variées du fait de la diversité des appareils à réparer. L'emploi s'exerce principalement en position assise, devant un établi spécifique. Le milieu d'intervention est souvent éclairé artificiellement et la situation de travail nécessite une attention visuelle permanente. L'activité requiert très fréquemment l'utilisation d'une loupe et de petits outils spécifiques tels que : brucelles, tournevis ; ainsi que d'appareils de mesure et de contrôle. C'est un métier généralement sédentaire.

Suivant le contexte dans lequel il travaille, il peut être amené à être en contact direct avec la clientèle : informer un client sur un produit ou service horloger par exemple réaliser et expliquer un devis de réparation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assembler et régler des montres

Assembler manuellement et régler un mouvement de montre.

Réaliser des opérations d'aiguillage et d'emboîtement.

Assurer la maintenance d'un poste de travail horloger et des outils.

2. Réparer des montres

Réparer des montres mécaniques, automatiques et à quartz.

Réparer des montres à complication de type chronographe.

Informé un client sur un produit ou service horloger.

Blocs de compétences

RNCP19795BC01 — Assembler et régler des montres

LISTE DE COMPÉTENCES

Assembler manuellement et régler un mouvement de montre.

Réaliser des opérations d'aiguillage et d'emboîtement.

Assurer la maintenance d'un poste de travail horloger et des outils.

RNCP19795BC02 — Réparer des montres

LISTE DE COMPÉTENCES

Réparer des montres mécaniques, automatiques et à quartz.

Réparer des montres à complication de type chronographe.

Informé un client sur un produit ou service horloger.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur de la fabrication de montres et de mouvements de montres, de la réparation des montres, du négoce de montres.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Horloger ? Horloger réparateur ? Horloger rhabilleur ? Horloger complet.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 189 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 706
Jugés difficiles à recruter	68 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 06/10/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP248

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34289

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19795/>